



L'essentiel &amp; plus encore

# Blocnotes

Le journal des élus de la MSA Provence Azur

Janvier 2017

La MSA Provence Azur vous présente ses meilleurs vœux pour 2017

## A NOTER DANS VOS AGENDAS

**Assemblée Générale**  
**Mardi 13 juin 2017**  
à *Vidauban*

**A RETROUVER SUR NOTRE SITE INTERNET**  
[www.msaprovenceazur.fr](http://www.msaprovenceazur.fr)

Dans votre Espace «Élus» retrouvez les actualités de la MSA, toutes les informations utiles aux élus, les actions sur vos territoires et les fiches de signalement en ligne mises à votre disposition !

Dans «Mon espace privé» inscrivez-vous et découvrez tous nos services en ligne disponibles pour effectuer de nombreuses démarches !

## Vos référents de la Vie Mutualiste Locale

**M. Bernard Pinatel**

pinatel.bernard@provence-azur.msa.fr  
04 91 16 58 74

**Mme Martine Nonnon**

nonnon.martine@provence-azur.msa.fr  
04 94 60 39 55



## Vie Mutualiste

### Réunions cantonales 2016

**Du 16 novembre au 13 décembre 2016, la MSA Provence Azur a organisé ses réunions cantonales annuelles sur les 15 échelons locaux des Alpes Maritimes, des Bouches-du-Rhône et du Var**

Ces rencontres représentent un événement important de l'animation de la vie des territoires et un moment fort d'échanges entre la MSA et ses délégués cantonaux.

Après un discours introductif du Président du Comité Départemental ou de son représentant membre du Conseil d'Administration, un bilan des actions collectives 2016 organisées par la Vie Mutualiste Locale et à l'initiative des Co-Présidents des échelons locaux a été présenté aux délégués cantonaux.

Les élus présents ont pu émettre leurs souhaits sur des actions à développer sur leur canton en 2017. Un ou plusieurs projets par échelon pourront ainsi voir le jour dans le courant de l'année 2017. Un agent de direction de la MSA a ensuite présenté aux délégués présents les grandes actualités de la protection sociale agricole et de la MSA Provence Azur.

Un apéritif convivial a ensuite clôturé les échanges.

A noter : le faible taux de participation des délégués cantonaux (en diminution par rapport à 2015, année des élections).... Il conviendra de se mobiliser davantage en 2017 voire d'élargir une partie de ces réunions à nos adhérents.

Taux de participation des délégués aux réunions cantonales 2016

ECHELON	DATE	LIEU DE LA REUNION	1 <sup>er</sup> collège			2 <sup>ème</sup> collège			3 <sup>ème</sup> collège			Participation Elus				
			BASE	PST	TAUX	BASE	PST	TAUX	BASE	PST	TAUX	BASE	PST	2016	PST	2015
AM1	09/12/2016	La Gaude	29	3	10%	52	3	6%	12	1	8%	93	7	8%	13	14%
AM2	01/12/2016	Magagnosc	48	9	19%	44	3	7%	18	1	6%	110	13	12%	24	22%
AM3	13/12/2016	Menton	17	2	12%	20	2	10%	4	0	0%	41	4	10%	12	29%
AM4	09/12/2016	Lantosque	11	2	18%	9	2	22%	0	0	0%	20	4	20%	8	40%
AM5	05/12/2016	Puget Théniers	12	3	25%	14	3	21%	5	1	20%	31	7	23%	9	29%
BDR1	16/11/2016	Marseille	44	9	20%	47	5	11%	11	3	27%	102	17	17%	32	31%
BDR2	23/11/2016	Aix en Provence	9	6	67%	18	2	11%	5	0	0%	32	8	25%	12	38%
BDR3	21/11/2016	Grans	12	3	25%	28	2	7%	4	0	0%	44	5	11%	11	25%
BDR4	30/11/2016	Plan d'Orgon	10	7	70%	8	4	50%	3	2	67%	21	13	62%	16	76%
BDR5	22/11/2016	Raphèle les Arles	2	1	50%	13	1	8%	3	0	0%	18	2	11%	6	33%
VAR1	28/11/2016	Msa Hyères	18	7	39%	62	10	16%	9	5	56%	89	22	25%	32	36%
VAR2	07/12/2016	Msa Brignoles	27	7	26%	21	3	14%	10	3	30%	58	13	22%	15	26%
VAR3	05/12/2016	Besse-sur-Issole	14	7	50%	9	4	44%	6	2	33%	29	13	45%	12	41%
VAR4	24/11/2016	Puget-sur-Argens	8	1	13%	12	3	25%	5	3	60%	25	7	28%	11	44%
VAR5	22/11/2016	Figanières	14	3	21%	21	3	14%	5	0	0%	40	6	15%	12	30%
<b>TOTAL</b>			<b>275</b>	<b>70</b>	<b>25%</b>	<b>378</b>	<b>50</b>	<b>13%</b>	<b>100</b>	<b>21</b>	<b>21%</b>	<b>753</b>	<b>141</b>	<b>19%</b>	<b>225</b>	<b>30%</b>

**Afin de répondre à l'attente du Conseil d'Administration visant à redynamiser la vie mutualiste locale, des actions collectives à l'initiative des élus ont été mises en place en 2016 sur l'ensemble des territoires de Provence Azur.**

Objectif : mettre en place avec les élus, et plus précisément les 2 Co-Présidents de chaque échelon local, au moins une action par territoire (chaque action devant permettre de réunir un nombre significatif d'adhérents, en fonction des problématiques rencontrées et/ou des besoins et souhaits exprimés).

Bilan : 19 actions réalisées (soit entre 1 et 2 par échelon local, à l'exception de 3 échelons locaux où les actions ont dû être annulées ou reportées en 2017).

Échelon local	Thématique de l'action proposée par les élus	Public	Date	Participants
AM 2 Grasse	☐ Prime d'activité	Exploitants agricoles	20/09/2016	15
AM3 La Roya	☐ Sensibilisation sur les végétaux et insectes allergènes et les zoonoses	Exploitants et salariés agricoles	201/12/2016	6
AM 5 Vallée du Var	☐ Hygiène chez les seniors	Membres des aînés ruraux	25/04/2016	31
AM 5 Vallée du Var	☐ Risques psychosociaux	Exploitants agricoles	24/11/2016	9
BDR 1 Marseille	☐ Action Sociale de la MSA et Prestations extralégales	Membres d'une association d'insertion	28/04/2016	25
BDR 1 Marseille	☐ Atelier Gestes et Postures au travail	Membres d'une association d'insertion	16/06/2016	25
BDR 2 Aix en Pce	☐ Action Sociale de la MSA	Salariés de Groupama	06/12/2016	5
BDR 2 Aix en Pce	☐ Main d'oeuvre et réglementation, ce qu'il faut savoir	Non salariés	14/12/2016	29
BDR 4 Châteaurenard	☐ Action Sociale de la MSA et Prestations extralégales	Seniors	08/09 et 13/10 2016	34
BDR 4 Châteaurenard	☐ Maladie d'Alzheimer	Seniors	03 et 17/11/2016	21
BDR 4 Châteaurenard	☐ Services en Ligne particuliers de la MSA	Seniors	07/12/2016	10
BDR 5 Pays d'Arles	☐ Risques psychosociaux	Exploitants agricoles		8
VAR 1 Pays d'Hyères	☐ TESA et dématérialisation	Producteurs Figues et coopérateurs	24/06/2016	13
VAR 1 Pays d'Hyères	☐ Offre de Services sur les Territoires	Membres du GDA Féminin	01/12/2016	12
VAR 2 Brignoles	☐ Services en ligne et DSN	Coopérateurs	09/03/2016	35
VAR 2 Brignoles	☐ Conduite des tracteurs et la réglementation	Sociétaires de Groupama	18/11/2016	14
VAR 3 Le Luc	☐ Transmission d'exploitation et retraite	Exploitants agricoles	12/12/2016	15
VAR 4 Fréjus	☐ Transmission d'exploitation et retraite	Exploitants agricoles	25/10/2016	25
VAR 5 Draguignan	☐ Action Sociale de la MSA	Élus municipaux et employés du CCAS et du CLIC	04/10/2016	6

**Synthèse**

Nombre actions réalisées en 2016	Localisation			Domaine							
	AM	BDR	VAR	Famille	SST	ASS	CTL et COT	MSA	COM	Offre de services	Retraite
19	4	8	7	1	7	4	3	2	1	1	2

**TESA en ligne à Hyères**

A la demande de M. Van Hoove, délégué cantonal qui avait été sollicité par des exploitants novices dans l'utilisation des services dématérialisés, une réunion d'information sur le TESA en ligne s'est déroulée le 13 juin dans les locaux de l'agence de la MSA à Hyères. Afin d'essayer de mobiliser un maximum de participants, M. Van Hoove a multiplié les démarches auprès de plusieurs coopératives (visites, affichage, relances téléphoniques).

**Prime d'activité à St Auban**



Les Co-présidents de l'échelon local, MM. Pascal et Nunez Ferreira, ont choisi d'aller à la rencontre des non salariés agricoles qui travaillent au sein du Parc Naturel régional des Préalpes d'azur dont la première activité agricole est l'élevage. C'est la Maison de Services Au Public de St-Auban qui a accueilli les adhérents invités à participer à une réunion d'information sur le thème de « la Prime d'activité des non salariés agricoles ». A cette occasion, les intervenants du service « Prestations Familiales » et service « accueil » ont précisé les règles d'attribution de cette Prime d'activité et les démarches à effectuer pour en bénéficier. Devant l'intérêt suscité par les participants, les responsables de la MSAP de St-Auban ont encouragé les Co-présidents à poursuivre leurs actions et ont d'ores et déjà précisé qu'ils tenaient leurs locaux à notre disposition pour d'autres réunions.

**Action Sanitaire et Sociale à Flayosc**

Partant du principe que pour la mise en œuvre de son action sanitaire et sociale diversifiée la MSA travaille avec le concours des administrations locales, les Co-Présidents de l'Echelon local, MM. Rouvier et Grisolles, ont invité à Flayosc les élus locaux et employés municipaux en

charge de l'action sociale à participer à une réunion d'informations présentant les domaines qui couvrent cette démarche partenariale, à savoir : accompagnement technique et financier des structures d'accueil du jeune enfant, le Contrat Enfance Jeunesse, l'appui à la fonction parentale, la lutte contre la précarité et l'insertion professionnelle des actifs en difficulté et des personnes handicapées, l'accompagnement des personnes âgées dépendantes.

**Conduite des tracteurs et réglementation en vigueur à Brignoles**

Dans le cadre d'une demi-journée dédiée à la prévention, le 18 novembre, la Caisse locale de Groupama Centre Var a sollicité la participation d'une Conseillère en Prévention des Risques Professionnels de la MSA, par l'intermédiaire de la Co-Présidente de l'échelon local, Mme Pourchier. A cette occasion, les sociétaires invités ont eu des précisions sur la conduite des tracteurs et la réglementation en vigueur.

**Risques Psycho-Sociaux à La Gaude**



A l'initiative de Mme Brun, déléguée cantonale de la haute vallée du Var, une réunion d'information et d'échanges à destination des exploitants agricoles était organisée le 24 novembre 2016 à la Gaude dans les Alpes Maritimes. Une dizaine d'entre eux, essentiellement des éleveurs, ont pu assister à la diffusion d'un film dans lequel des agriculteurs témoignent des difficultés à accomplir ce métier dans la société d'aujourd'hui. Un riche débat sur ce thème a ensuite eu lieu au cours duquel chacun a pu s'exprimer librement sur l'exercice de la profession d'éleveur avec ses doutes et parfois ses souffrances vis-à-vis des contraintes économiques, administratives et écologiques. L'animation de cette manifestation était assurée par le Service

Santé au Travail de la MSA représenté par M. Migale, technicien de prévention des risques professionnels et le Dr Cordonnier, médecin du travail.

**Retraite et transmission d'exploitation à Besse sur Issole et à Fréjus**

Le thème a été sélectionné par les Coopératives « Le Cellier de Gaspard » de Besse-sur-Issole et « Le Comptoir des Vins de Flassans ». Afin de s'assurer de la présence d'un minimum de 12 participants, les Co-Présidents de l'échelon local, MM. Audemard et Louis, ont décidé d'inviter tous les non-salariés agricoles de l'échelon local nés entre 1951 à 1958. Au cours de cette rencontre du 12 décembre, qui a suscité de nombreux échanges, ont été abordés : la reconstitution de carrière, l'âge légal de départ, les conditions de cessation d'activité, le calcul de la retraite complémentaire obligatoire, la retraite de réversion, la parcelle de subsistance et le cumul emploi-retraite.

Pour répondre à la demande des Coopératives « Les Vignerons de Grimaud », « Les Vignerons de Plan de la Tour » et « Le Cellier des Vignerons de Ramatuelle », toutes trois élues MSA Provence Azur dans le collège des Employeurs de main d'œuvre, les Co-Présidents de l'échelon local, MM. Ferraro et Roux, ont mis en place cette réunion d'information. Les élus et les représentants des coopératives ont participé le 25 octobre à Fréjus à la mobilisation des adhérents invités en effectuant des relances par mail et téléphone. Le résultat : 25 participants, prochainement retraités et satisfaits d'avoir obtenu des réponses précises, ce qui a encouragé les Co-présidents à poursuivre les animations sur le territoire.

## Zoom sur les actions du 2<sup>ème</sup> semestre 2016

### Action Sanitaire et Sociale aux Milles

Une action en partenariat avec le siège social de Groupama a été réalisée le 6 décembre dans les locaux de l'entreprise aux Milles, près d'Aix en Provence. M.Chêne, délégué cantonal, a été à l'initiative de la prise de contact avec Groupama. En accord avec le service RH de Groupama, un point d'information sur l'Action Sociale et les prestations extralégales de la MSA a été mis à disposition des salariés entre 11h30 et 14h00. L'assistance sociale de la MSA, Mme Langlais, a également rencontré individuellement certains salariés mais aussi le référent «Handicap», intéressé par les dispositifs existant en MSA vis à vis de ce public. Compte tenu du bilan positif de cette animation sur les territoires, d'autres collaborations avec Groupama verront le jour au cours de l'année 2017.

### Offre de Services sur les Territoires à Hyères

Les deux Co-Présidents de l'échelon local, MM.Cochet et Etteradossi ont invité, le 12 décembre, les membres du Groupement de Développement Agricole Féminin de Hyères à découvrir l'Offre de Services sur les Territoires que la MSA a développée dans le prolongement de sa mission de service public de protection sociale. Ont notamment été présentés : le

dispositif de téléassistance « Présence Verte », l'association ACAP qui exerce des activités de services aux personnes à domicile, MSA 3A qui assure l'accompagnement des personnes placées sous mesure de protection juridique par des tribunaux d'instances et enfin le catalogue des formations proposées par MSA Services Formation.

### Main d'œuvre et réglementation à Aix-en-Provence



A l'initiative des deux Co-Présidents de l'échelon local du pays d'Aix-en-Provence, Mme Escoffier et M. Rochette, cette action a été organisée à la Chambre d'Agriculture d'Aix-en-Provence le 14 décembre. Le responsable du Service Contrôle de la MSA, M.Ficot, a pu présenter les textes en vigueur en la matière, les différentes situations rencontrées (prestations de service, stagiaire, bénévolat, entraide, coup de main du retraité etc.), les risques encourus au niveau social et pénal et les vérifications à faire à l'embauche. Les exploitants

agricoles de ce territoire invités à assister à cette réunion d'information ont exprimé un vif intérêt sur un sujet sensible et ont pu être mis au fait de certains aspects de la législation souvent méconnus. Le succès rencontré par cette animation locale mérite qu'elle soit reconduite sur d'autres territoires.

### Lutte contre les allergènes à Sospel

Les travailleurs de l'agriculture, qu'ils soient salariés ou non salariés, sont soumis dans l'exercice de leur métier aux risques allergiques liés aux végétaux et aux insectes. Les conséquences de ces allergies sur la santé humaine peuvent être parfois graves. M. Ricordi, délégué cantonal sur Sospel et Co-président de l'échelon local du pays de la Roya, a souhaité mettre en place une action d'information et de sensibilisation sur ce thème. Le service Santé et Sécurité au Travail représenté par Mme De Camaret, infirmière, M. Collignon, médecin du travail et M.Moirano, technicien en prévention, a présenté les principaux végétaux allergisants de notre région, leurs effets cutanés et les précautions à prendre pour en supprimer les effets. Cette rencontre a aussi permis de faire un rappel sur les zoonoses, maladie transmises à l'homme par les animaux sauvages ou domestiques.

## Dématérialisation

### Les élus et la MSA en ligne

Des ateliers dédiés aux élus pour découvrir ou se perfectionner sur les services en ligne de la MSA!



La Vie Mutualiste Locale a proposé aux 753 délégués cantonaux de Provence Azur des sessions d'information et de sensibilisation aux services en ligne de la MSA disponibles sur notre site Internet [www.msaprovenceazur.fr](http://www.msaprovenceazur.fr) dans « Mon espace privé ». Objectifs pour les élus : connaître les services en ligne de la MSA et tous leurs avantages, les utiliser sur « Mon espace privé » et s'en faire les promoteurs auprès de nos adhérents.

Pour répondre aux demandes des élus, deux sessions ont été organisées le 8 décembre à Marseille et le 13 décembre à Nice. Les élus présents ont pu se familiariser avec les services en ligne du site Internet de la MSA Provence Azur.

A partir de travaux pratiques, chaque élu a pu s'inscrire à « Mon espace privé », consulter des paiements, obtenir des attestations, réaliser des déclarations ou des demandes mais aussi découvrir des informations générales sur la protection sociale et la MSA. M. Chaintreuil, du Service Communication, et M. Lapierre, conseiller en protection sociale, ont pu répondre aux interrogations des utilisateurs.

De nouvelles sessions seront proposées en 2017 ! N'hésitez pas à contacter la Vie Mutualiste Locale si vous êtes intéressés !

## Actualités

### Actualités de la protection sociale et de la MSA

Pour plus d'informations sur les actualités de la protection sociale, rendez-vous sur notre site Internet [www.msaprovenceazur.fr](http://www.msaprovenceazur.fr)

#### Déclaration Sociale Nominative (DSN)

Elle a vocation à remplacer l'ensemble des déclarations sociales par une déclaration mensuelle. Obligatoire pour les grandes entreprises depuis avril 2015, elle sera généralisée à l'ensemble des entreprises en 2017. En janvier 2017, elle est étendue aux entreprises dont le montant de cotisations et contributions sociales dues en 2014 est égal ou supérieur à 3000 € et à tous les tiers déclarants n'y ayant pas encore recours et dont le portefeuille d'entreprises représente moins de 10 millions d'€ de cotisations et de contributions sociales (DSN à transmettre le 5 ou le 15 février). En avril 2017, elle sera étendue à tous les employeurs, c'est à dire à ceux dont le montant de cotisations et contributions sociales dues en 2014 est inférieur à 3000 € (DSN à transmettre le 5 ou le 15 mai).

#### Généralisation du TESA en ligne

A compter du 1er avril 2017, le TESA papier sera supprimé pour laisser exclusivement place au TESA en ligne. Nos agents d'accueils accompagneront nos adhérents utilisant encore le TESA papier.

#### Tiers payant généralisé

Depuis le 1er juillet 2016, tous les professionnels de santé peuvent proposer la dispense d'avance de frais (= tiers payant) à leurs patients en Affection de Longue Durée et aux femmes enceintes. Au 1er décembre 2017, cette dispense d'avance de frais sera généralisée à l'ensemble des patients. La MSA a mis en place un Service Attentionné aux Professionnels de Santé pour faciliter leur adhésion au tiers payant généralisé.

#### Un nouveau rubricage sur le site Internet de la MSA

Le rubricage du site Internet de la MSA Provence Azur a évolué pour un meilleur confort de navigation. L'accès à l'information par domaine laisse ainsi sa place à un accès par profil : Particulier, Exploitant, Employeur, Partenaire, Élu MSA et Votre MSA.

Le contenu n'a aucunement été modifié, il a simplement été réorganisé en redistribuant les rubriques dans les

nouveaux espaces. Nous vous invitons à visiter le site pour le redécouvrir et vous familiariser avec le nouveau rubricage. Bonne navigation !

#### Nouvelle politique d'accueil et espaces numériques

Depuis octobre 2016 et afin de mieux accompagner nos adhérents, notre MSA a mis en place l'après-midi un accueil uniquement sur rendez-vous. Ces nouvelles modalités d'accueil permettent de proposer un accueil personnalisé et un traitement global des demandes grâce à la préparation du dossier en amont. Nos adhérents sont reçus du lundi au vendredi : le matin de 9h à 12h30 en accès libre et l'après-midi de 13h30 à 16h uniquement sur rendez-vous\*. La prise de rendez-vous se fait sur le site Internet [www.msaprovenceazur.fr](http://www.msaprovenceazur.fr), dans « Mon espace privé », Téléservice «Demande de rendez-vous».

La MSA Provence Azur a également équipé en décembre ses accueils de bornes multiservices dotées d'une connexion Internet. Ces bornes permettent de se connecter à «Mon espace privé» pour accéder à son dossier personnel et effectuer ses démarches en ligne. Chaque borne est équipée d'une imprimante permettant d'éditer des documents et attestations. Pour accompagner nos adhérents à utiliser ces «espaces numériques», des jeunes de 16 à 25 ans désirant s'engager en mission de service civique sont mobilisés sur nos points d'accueil. \*Retrouvez tous les jours et horaires d'ouverture de nos points d'accueil sur notre site Internet, rubrique «Contacts».

#### Le service en ligne « Ma Carte Vitale » évolue dans « Mon espace privé » !

Perte, dysfonctionnement ou vol : tout adhérent peut désormais demander en ligne le renouvellement de sa carte vitale sans avoir à en faire la demande par voie papier (ce qui était le cas jusqu'à présent). Les copies de la photo et de la carte d'identité de l'adhérent, nécessaires pour le renouvellement, pourront être déposées en ligne. La prise en charge de la demande sera plus rapide et l'adhérent

recevra sa nouvelle carte vitale sous 2 semaines.

#### Minima sociaux : ce qui change

3 minima sociaux sont concernés : le Revenu de Solidarité Active (RSA), la Prime d'Activité (PPA) et l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

Il s'agit de clarifier leurs conditions d'obtention, de supprimer les incohérences et de faciliter leur accès.

6 mesures sont entrées en vigueur au 1er janvier 2017 :

-Mise en place d'un lissage des droits perçus pour chaque trimestre. Déjà mise en œuvre pour la Prime d'activité, cette mesure permettra aux bénéficiaires du RSA de ne plus voir le montant perçu varier chaque mois. Le droit sera le même pour un trimestre, pour leur permettre d'avoir plus de visibilité sur leurs revenus. La mesure devrait également permettre de réduire les « trop-perçu ».

-Dématérialisation de la demande de RSA (en avril 2017). Comme cela est actuellement le cas pour la Prime d'Activité, une offre dématérialisée de la demande administrative de Rsa sera mise en place, avec la création d'un simulateur et d'une téléprocédure de demande de Rsa.

-Non cumul de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS), avec un principe de priorité de l'AAH sur l'ASS.

-Pour les bénéficiaires AAH ayant un taux d'incapacité égal ou supérieur à 80%, l'accord Mdph est porté à 20 ans au lieu de 10. Cette mesure bénéficiera aux personnes dont le handicap est particulièrement grave et stable.

-Plus d'obligation de faire valoir ses droits à l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) lors du départ à la retraite pour les bénéficiaires de l'AAH. C'est une mesure de simplification des démarches de l'utilisateur. Elle s'appliquera aux personnes atteignant l'âge légal d'admission à la retraite à compter de janvier 2017.

-Suppression des conditions d'accès spécifiques aux RSA et à la Prime d'activité opposables aux bénéficiaires employeurs et travailleurs indépendants.

# Actualités de la protection sociale et de la MSA

### Création du module «crises agricoles» sur le site Internet de la MSA

Un nouvel outil web «Pass agri» sera prochainement mis à disposition des adhérents sur notre site Internet. Il présente les différentes aides de la MSA (financières et sociales) en cas de crises agricoles.

### Recours contre tiers

Victime d'un accident causé par un tiers : la MSA doit en être informée! Le recours contre tiers (RCT) est l'obligation légale faite aux organismes de sécurité sociale de récupérer les dépenses d'assurance maladie auprès du tiers responsable d'un accident causé à l'assuré ou de son assureur. Il peut s'agir d'un accident (circulation, chute, chasse, sport, scolaire, du travail), d'une morsure d'animal, de coups et blessures volontaires... Le dispositif de recouvrement est possible si l'accident a été détecté par la MSA comme impliquant un tiers et que l'assuré a rempli une enquête accident envoyée par la MSA ou téléchargeable sur notre site Internet ou s'il l'a indiqué par mail via « Mes messages Mes réponses ». Après l'étude de votre dossier, vous pourrez bénéficier d'une prise en charge de frais complémentaires non couverts par la MSA (par exemple, des frais dentaires, des frais d'optique, une perte de salaire...). Vos préjudices personnels (dommages matériels, souffrances physiques ou morales...) pourront également être couverts.

En signalant votre accident à la MSA, elle pourra récupérer ces dépenses (frais de soins, indemnités journalières...) auprès de l'assureur du tiers responsable. Par ce geste citoyen, vous contribuez à la bonne gestion du système de santé. La prise en charge des soins est assumée par l'assureur du tiers responsable et non par la collectivité.

### Évolution des «Instants Santé»

Un nouveau format des «Instants Santé» sera mis en place en 2017. Les adhérents invités à ces «Instants Santé» seront davantage ciblés afin de convier ceux qui en ont le plus besoin (personnes devant être sensibilisées à un facteur de risque ou dépistées pour une pathologie). La séance pré-médicale évoluera (présence d'une diététicienne, entretien pour l'arrêt du tabac) et la consultation pourra être directement accessible (sans passer par la séance pré-médicale).

### Cancer du col de l'utérus

La campagne de prévention débute en janvier 2017. Certaines femmes ciblées, en raison de leur âge, seront invitées à réaliser un frottis de dépistage.

## Offre de Services sur les Territoires

# Création d'une nouvelle association : Azur Experts Services

### L'Offre de Services sur les Territoires se développe en Provence Azur grâce à la création d'une nouvelle association : Azur Experts Services !

AZUR EXPERTS SERVICES, association loi 1901 à but non lucratif, a été créée à l'initiative des Administrateurs de la MSA Provence Azur et en partenariat avec MSA Services Provence Azur.

Cette association a pour objet de :

- réaliser les évaluations globales des besoins des personnes âgées à domicile,
- s'inscrire dans une démarche d'expertise sociale ayant comme orientation les seniors.
- s'intégrer dans la préservation de l'autonomie par la prévention, et ce, grâce à l'animation d'ateliers de prévention à l'attention des seniors de Provence Azur.

L'évaluation globale des besoins est le point d'entrée de la préservation de l'autonomie et de la promotion du label « Pour Bien Vieillir » (label inter-régimes ayant pour vocation de développer une culture de la prévention qui s'adresse à chaque retraité). Pour découvrir tous les services proposés par Azur Experts Services contactez le 04 94 60 39 24.